

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 29 mai 2009
(convocation du 15 mai 2009)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Neuf Mai Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOËL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
Mme FAYET Véronique à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 10 h 10
M. HERITIE Michel à M. SOUBABERE Pierre
M. PUJOL Patrick à M. SEUROT Bernard à partir de 11 h 50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 10
M. BONNIN J. Jacques à Mme BONNEFOY Christine jusqu'à 10 h 10
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. BRUGERE Nicolas
M. CAZENAVE Charles à Mme. DELATTRE Nathalie
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 40
M. DUPOUY Alain à M. DAVID Jean-Louis à partir de 11 h 50
M. GUICHEBAROU J.Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 11 h 40
M. GUICHOUX Jacques à Mme. BALLOT Chantal
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 30

M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
M. LOTHaire Pierre à M. DUCASSOU Dominique
M. PALAU Jean-Charles à M. DAVID Yohan
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. BREZILLON Anne
M. POIGNONEC Michel à Mme. PIAZZA Arielle
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à M. MOGA Alain
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine à partir de 10 h 15
M. ROBERT Fabien à M. BOUSQUET Ludovic
M. ROUVEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 10 h 45
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
Mme TOUTON Elisabeth à Mme COLLET Brigitte à partir de 11 h 50
Mme. WALRYCK Anne à Mme. TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

BLANQUEFORT - Déviation de Caychac
□Opération P54 du Plan Local d'Urbanisme - Ouverture de la concertation -
Décision - Autorisation

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le projet d'aménagement de voirie est situé au Nord de la commune de Blanquefort, entre l'avenue du Général de Gaulle RD2 et la rue Antoine de Saint-Exupéry, dans les quartiers de : « Le Neurin », de « Perric », du « Petit Lacanau ».

Il traverse le secteur des carrières d'Arboudeau et longe le parc d'activités Ecoparc, Site d'Intérêt Métropolitain (S.I.M.)

La déviation de Caychac, inscrite au schéma directeur de l'aire métropolitaine bordelaise, est une voie projetée entre l'avenue du général de Gaulle RD2 et la rue Antoine de Saint-Exupéry, avec un passage dénivelé au-dessus de la voie ferrée Bordeaux-Le Verdon, et un raccordement à l'avenue du XI Novembre. Elle constituera un itinéraire intercommunal du réseau de voirie desservant Blanquefort et le Nord de l'agglomération.

Cette voie projetée aurait une double vocation :

- permettre d'éviter la traversée des deux secteurs agglomérés de Blanquefort, Caychac et le bourg, en déviant une proportion importante du trafic nuisant de l'avenue du Général de Gaulle RD2.
- améliorer la desserte du Site d'Intérêt Métropolitain (S.I.M.) de Blanquefort, en complétant en direction du Médoc le plan d'amélioration et le désenclavement des accès à la zone industrielle.

Cet aménagement de voirie s'inscrit dans le cadre du projet de développement urbain et dans la continuité du réaménagement du plan de circulation et des déplacements pour l'amélioration de la desserte nord de l'agglomération. Le projet devrait prendre en compte un trafic important des poids lourds entre la rocade, les zones d'activités économiques et le Médoc.

Conformément à l'article L 300-2 du code de l'Urbanisme codifiant les dispositions de la loi n° 85/729 du 18 juillet 1985, relative à la définition et à la mise en œuvre de principes d'aménagement, il convient que la Communauté urbaine de Bordeaux, au vu des objectifs précités, délibère sur les modalités d'une concertation associant, pendant toute la durée de

l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, avant qu'il soit arrêté dans sa nature et ses options essentielles.

Deux dossiers avec registre seront respectivement déposés, l'un à la mairie de Blanquefort, l'autre au siège de la Communauté urbaine de Bordeaux, où ils pourront être consultés par le public aux jours et heures d'ouverture des bureaux, en vue de recevoir des observations ou suggestions éventuelles. Il sera également présenté sur le site <http://concertation.lacub.fr>

Le dossier comportera :

- une notice explicative définissant les objectifs poursuivis ;
- un plan de situation ;
- un plan programme.

Notre Etablissement public doit en conséquence mettre en œuvre la procédure réglementaire de concertation.

Indépendamment de l'affichage de l'avis de concertation en mairie de Blanquefort et au siège de la Communauté urbaine de Bordeaux, la publicité de cette concertation sera effectuée par insertion dans le journal « Sud-Ouest ». La fin de cette procédure sera également annoncée par voie de presse. Puis, le Conseil de Communauté délibérera afin d'approuver le bilan de cette concertation.

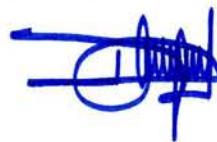
Dans ces conditions, et si tel est votre avis, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider d'ouvrir à la concertation ce projet, conformément à l'article L 300-2 du code de l'Urbanisme sur la base des objectifs décrits dans le présent rapport.
- arrêter les modalités de cette concertation telles que décrites dans le rapport de présentation.
- autoriser M. le Président à :
 - Prendre les décisions nécessaires à la mise en place de ladite concertation.
 - Fixer la date de clôture de cette concertation.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 29 mai 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,



M. ALAIN DAVID

Le Service du Contentieux de la légalité des
actes administratifs de la Préfecture de
La Gironde a déclaré avoir reçu ce
document le :

15 JUIN 2009